



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale

Programme EMPRES¹ en Région occidentale

<http://www.clcpro-empres.org>

Réunion des experts relative au calcul du montant du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)

RAPPORT

Dakar, Sénégal, 24-26 février 2016

¹ Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes/ composante Criquet pèlerin

SOMMAIRE

1. Ouverture et objectifs de la réunion	3
2. Présentation du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA).....	3
2.1. Rappel du Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	3
2.2. Note conceptuelle et caractéristiques du FRGRA	4
3. Détermination du montant du FRGRA.....	4
3.1. Présentations des pays	4
3.2. Méthodologie de calcul	4
3.3. Calcul du montant du FRGRA.....	5
4. Recommandations de la réunion	5
Annexes	6
Annexe 1. Liste des participants.....	7
Annexe 2. Ordre du jour de la réunion	8
Annexe 3. Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.....	9
Annexe 4. Note conceptuelle du FRGRA validée par les experts.....	10
Annexe 5. Caractéristiques du FRGRA validée par les experts.....	12
Annexe 6. Détail de calcul du montant du FRGRA.....	14
Abréviations et acronymes.....	15

1. Ouverture et objectifs de la réunion

1. M. Mohamed Lemine Hamouny, Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO) et Coordonnateur du Programme EMPRES en Région occidentale (EMPRES-RO) a ouvert la réunion des experts relative au calcul du montant du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA). Il a tout d'abord remercié le pays hôte, le Sénégal, de son accueil chaleureux et d'avoir bien voulu abriter cette réunion. Il a ensuite remercié les experts acridologues des pays membres venus y participer et regretté l'absence de ceux du Niger et du Tchad qui n'ont pu se déplacer pour problèmes dus aux liaisons aériennes. Il a souligné que cette réunion rassemblait des experts acridologues qui furent fortement impliqués dans la gestion de crises acridiennes passées. La liste des participants est présentée en annexe 1.
2. Dr Emile Victor Coly, Directeur de la Protection des végétaux du Sénégal a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et s'est réjoui de la tenue de cette réunion dans son pays. Après avoir indiqué que le Sénégal était toujours disposé à accueillir des réunions de la Commission, il a souhaité de bons travaux aux participants.
3. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur du Programme EMPRES-RO a ensuite rappelé l'objectif de la réunion qui est de calculer le montant du FRGRA prévu pour faire face en Région occidentale aux situations acridiennes critiques telles qu'une résurgence majeure ou un début de recrudescence. Il a précisé que le calcul du montant du FRGRA, que les pays membres de la CLCPRO ont décidé de mettre en place lors de leur 8^{ème} Session tenue en juin 2014, devait être au plus près de la réalité des situations acridiennes susmentionnées d'où la présence d'acridologues expérimentés à la présente réunion.
4. Les participants ont ensuite procédé à l'approbation de l'ordre du jour de la réunion présenté en annexe 2.

2. Présentation du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)

2.1. Rappel du Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale

5. Le Secrétariat a dans un premier temps rappelé aux participants le contexte de la présente réunion. Celle-ci s'inscrit dans un processus démarré en 2010 de mise en place d'un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale. Il a ensuite présenté à titre de rappel le Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (annexe 3) approuvé par les pays membres de la CLCPRO lors de sa 7^{ème} Session tenue à Nouakchott en Mauritanie en juin 2014. Ce Système est ainsi composé des instruments financiers suivants intervenant de façon complémentaire selon la dynamique d'évolution du Criquet pèlerin :
 - Budget de l'Etat.
 - Fonds d'urgence national.
 - Budget de la Commission (issu des contributions des Etats membres).
 - Fonds régional de gestion du risque acridien.

- Instruments internationaux de financement (CERF², SFERA³ et appel de fonds).
6. Au cours des discussions les participants ont indiqué qu'il conviendrait d'ajouter dans ce Système un instrument de financement supplémentaire pour les situations acridiennes de résurgence majeure, à savoir celui issu du Programme de coopération technique de la FAO ou TCP (*Technical Cooperation Programme*). Les financements de type « TCP » visent à fournir rapidement aux pays membres de la FAO confrontés à des défis techniques qui les empêchent de mettre en œuvre leurs programmes de développement, une expertise technique visant à y remédier. Les financements « TCP » pourraient donc contribuer avec le FRGRA à faire face au développement d'une résurgence majeure vers une recrudescence voire une invasion.

2.2. Note conceptuelle et caractéristiques du FRGRA

7. Les participants ont ensuite examiné le projet de **note conceptuelle** qui appuiera le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour abonder le FRGRA. Cette note, qui avait été examinée lors du 11^{ème} Comité de pilotage du Programme EMPRES-RO tenue en décembre 2015 à Nouakchott en Mauritanie, a fait l'objet d'une ultime lecture. Des améliorations y ont ainsi été apportées ; sa version finale est présentée en annexe 4.
8. Les experts ont ensuite revu les caractéristiques du FRGRA pour assurer leur cohérence avec la note conceptuelle qui avait été revue juste auparavant. Celles-ci sont présentées dans leur version finale en annexe 5.

3. Détermination du montant du FRGRA

3.1. Présentations des pays

9. Les experts acridologues de l'Algérie, du Mali, du Maroc et de la Mauritanie ont présenté les données chiffrées des campagnes de lutte 1993-1994 et 2003-2005 ainsi que celles de la résurgence majeure de 2012-2013 dans leurs pays respectifs. Le Secrétariat de la CLCPRO a présenté les données envoyées par le Niger. Les discussions ont porté notamment sur une analyse critique de l'utilisation des moyens terrestres et aériens et du nombre d'hectares traités par pays ainsi que la durée des opérations de traitement. Il a été convenu d'utiliser comme base de calcul le chiffrage présenté par la Mauritanie pour la campagne de lutte 1993-1994.

3.2. Méthodologie de calcul

10. La méthodologie adoptée par le groupe d'experts repose sur un dispositif de lutte qui monte en puissance avec l'évolution de la situation acridienne et s'appuie sur des équipes terrestres de surveillance et de lutte et des moyens aériens. L'analyse des données historiques a permis de retenir un scénario jugé le plus probable pour une situation de résurgence/début de recrudescence de 350 000 ha à traiter. L'estimation du nombre d'hectares à traiter se présente comme suit : 150 000 ha en Mauritanie, 80 000 ha au Niger, 70 000 ha au Mali et 50 000 ha au Tchad. Le dispositif de traitement aérien arrêté sera composé de deux moyens porteurs et un hélicoptère de prospection/lutte et permettra de traiter 80% de la superficie totale. Le dispositif terrestre quant à lui sera composé de 53 équipes de prospection et 50 équipes de traitement et la période estimée de mobilisation des deux dispositifs d'intervention est de trois mois.

² CERF : *Central Emergency Response Fund* / Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (Nations Unies).

³ *Special Fund for Emergency and Rehabilitation Activities* / Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (FAO).

3.3. Calcul du montant du FRGRA

11. Se basant sur le pourcentage d'hectares à traiter par aéronef et par équipe de traitement terrestre, il a été arrêté de prévoir la mobilisation pour un mois de deux moyens porteurs pour 200 heures de vol au total et un hélicoptère de prospection/lutte pour 100 heures de vol. Le dispositif terrestre par pays sera composé de 25 équipes de prospection et 20 de traitement en Mauritanie, 10 équipes de prospection et 20 de traitement au Mali, 10 équipes de prospection et 5 de traitement au Niger et 8 équipes de prospection et 5 de traitement au Tchad.
12. Le nombre d'équipes d'appui (suivi sanitaire et environnemental, maintenance, ravitaillement et coordination) est estimé à 21 équipes pour l'ensemble des quatre pays de la ligne de front.
13. Enfin, deux montants forfaitaires de 20% et de 10% du coût global du dispositif de lutte ont été réservés respectivement aux acquisitions d'équipements et réparation des moyens roulant et les services (formation et consultation).
14. Au total le montant du FRGRA s'élève à 5°848°128 USD

4. Recommandations de la réunion

15. Les experts recommandent/invitent :

- R1. Aux pays membres de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), lors de sa 8^{ème} Session prévue en juillet 2016, d'abonder le Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA) à hauteur d'un million d'USD à partir du Fonds fiduciaire de la CLCPRO, tout en maintenant le versement annuel de 100 000 USD déjà approuvé lors de la 7^{ème} Session.**
- R2. Aux pays membres de la CLCPRO, lors de sa 8^{ème} Session prévue en juillet 2016, de rajouter au Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale, les financements issus du Programme de coopération technique de la FAO ou TCP (*Technical Cooperation Programme*) comme instrument financier supplémentaire pour les situations acridiennes de résurgence majeure.**
- R3. Aux pays membres de la CLCPRO, lors de sa 8^{ème} Session prévue en juillet 2016, d'examiner la proposition des experts définissant le montant d'environ six (6) millions d'USD pour le FRGRA.**
- R4. Les pays membres de la CLCPRO, le Secrétariat de la CLCPRO et la FAO de faire un plaidoyer permanent auprès des pays et partenaires techniques et financiers pour abonder le FRGRA.**

ANNEXES

Annexe 1.	Liste des participants.....	7
Annexe 2.	Ordre du jour de la réunion	8
Annexe 3.	Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.....	9
Annexe 4.	Note conceptuelle du FRGRA validée par les experts.....	10
Annexe 5.	Caractéristiques du FRGRA validée par les experts.....	12
Annexe 6.	Détail de calcul du montant du FRGRA.....	14

Annexe 1

Annexe 1. Liste des participants

Pays/Institution	Prénom et Nom	Fonction	Adresse électronique	Pseudonyme Skype	Téléphone
ALGERIE	M. Mohammed Lazar	Directeur de la Direction de la lutte antiacridienne (INPV)	lazar.mohammed@gmail.com	Lazar.mohammed	+213 661 49 37 54
MALI	M. Fakaba Diakité	Directeur du CNLCP	diakitfakab@gmail.com	fakaba.diakite	+223 20 22 01 93 +223 66 74 96 01
MAROC	M. Said Ghaout	Directeur du CNLAA	s.ghaout@gmail.com	saidghaout	+212 528 24 23 30 +212 661 17 77 66
MAURITANIE	M. Mohamed Abdallahi Ebbe	Directeur général du CNLA	maouldbabah@yahoo.fr	maob	+222 52 44 855 +222 46 48 28 28
SENEGAL	Dr Emile Victor Coly	Directeur de la DPV	dpv1@orange.sn		+221 77 632 98 97
	M. Khalipha Babacar N'Dour	Responsable de la cellule de lutte antiacridienne (DPV)	kbndour2014@gmail.com	khaliph57	+221 77 54 49 188
CLCPRO/FAO	M. Mohamed Lemine Hamouny	Secrétaire exécutif CLCPRO et Coordonnateur EMPRES-RO	MohamedLemine.hamouny@fao.org	hamouni44	+213 21 73 33 54
CLCPRO/FAO	M. Dominique Menon	Agronome	Dominique.menon@fao.org	domona	+39 065 70 55 289

Annexe 2

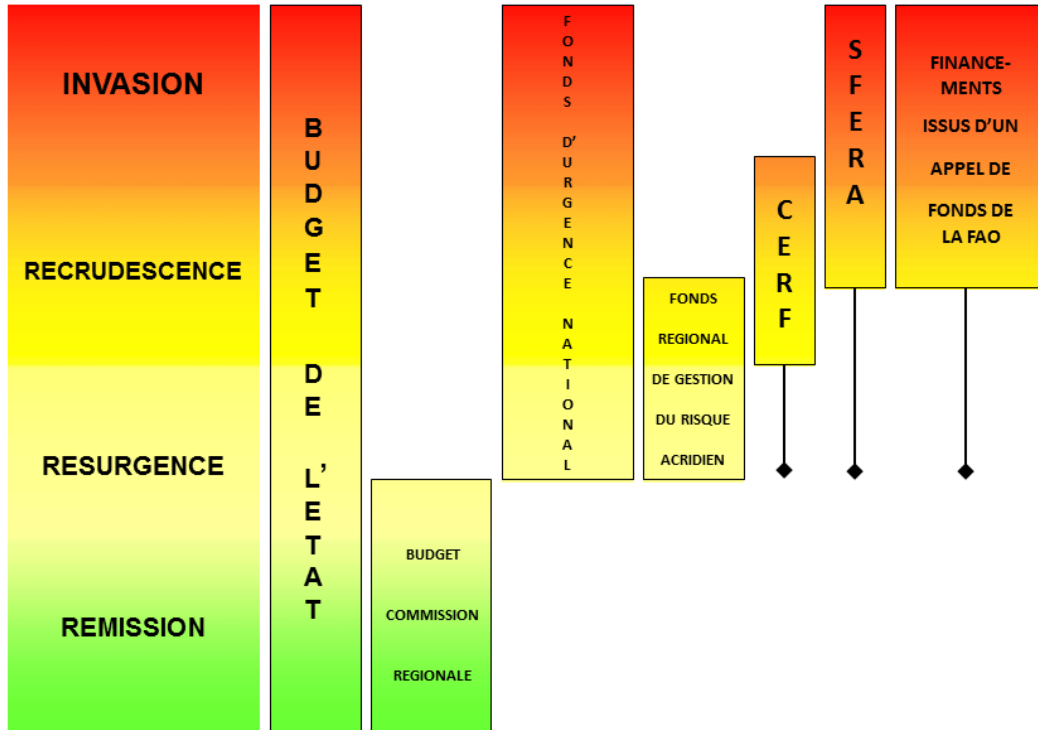
Annexe 2. Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de la réunion : contexte et objectifs de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du fonds d'urgence de la CLCPRO : Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)
 - 3.1. Rappel du Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale validé lors de la 7^{ème} Session de la CLCPRO
 - 3.2. Présentation du projet de « concept note » du FRGRA discutée lors du 11^{ème} Comité de pilotage EMPRES-RO
 - 3.3. Examen détaillé des caractéristiques du FRGRA validées lors de la 7^{ème} Session de la CLCPRO
 - 3.4. Etat d'avancement de la mise en place du FRGRA au niveau du Siège de la FAO
4. Détermination du montant du FRGRA
 - 4.1. Présentation des propositions des pays de la ligne de front pour faire face aux résurgence-début de recrudescence (se référer aux plans nationaux de gestion du risque)
 - 4.2. Proposition et discussion de la méthodologie de calcul : exemples de crises antérieures sur lesquelles se baser, paramètres de calcul...
 - 4.3. Déterminer le montant adéquat (communication des données chiffrées disponibles des plans de gestion du risque acridien des pays et des plans d'action de la menace acridienne au Sahel en 2012-13)
 - 4.4. Discussion et validation du montant du FRGRA
5. Formulation de recommandations et prochaines étapes
6. Rédaction du rapport de la réunion
7. Adoption du rapport et clôture de la réunion

Annexe 3

Annexe 3. Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale

Système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du Criquet pèlerin



Le symbole ↓ signale la phase de mise en alerte de l'instrument financier suivant en cas d'aggravation prévisible de la situation

Annexe 4. Note conceptuelle du FRGRA validée par les experts**Note conceptuelle relative au fonds d'urgence de la CLCPRO :
Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)****Contexte**

Le Criquet pèlerin, *Schistocerca gregaria* (Forskål, 1775), constitue une menace sérieuse pour les ressources agropastorales et les moyens d'existence des populations des pays concernés. Ce redoutable ravageur transfrontière peut envahir une vaste zone qui s'étend de l'océan Atlantique à la frontière indo-pakistanaise et de la Méditerranée à l'équateur, couvrant ainsi une soixantaine de pays souvent vulnérables d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Ouest. La lutte contre le Criquet pèlerin revêt donc un **enjeu de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté** avec toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales du fléau. La dernière crise majeure qui a prévalu entre 2003 et 2005 en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest a affecté les moyens de subsistance d'environ huit millions de personnes, les campagnes de lutte en tant que telles ayant coûté plus de 570 millions d'USD ; 13 millions de litres de pesticides ont dû être utilisés.

Pour faire face à ce fléau transfrontalier, dix pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest se sont dotés, en 2002, d'une institution régionale créée sous l'égide de la FAO : la **Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO)**. Ses pays membres sont : Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie. Le propos de la CLCPRO est de « promouvoir sur le plan national, régional et international toutes actions, recherche et formation en vue d'assurer la lutte préventive et faire face aux invasions du criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat, regroupant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord-Ouest ». Plus largement, son rôle est de contribuer à la résilience de ses pays membres c'est-à-dire leur capacité à prévenir et atténuer l'impact des catastrophes et crises dues au Criquet pèlerin, d'en prévoir les effets, de les absorber, de s'en remettre et de s'y adapter le plus rapidement possible et de manière efficace et durable.

La recrudescence majeure de 2003-05 a une nouvelle fois démontré que l'absence de fonds immédiatement disponibles pour entreprendre la lutte conduit à une multiplication rapide des effectifs acridiens et, *in fine*, à l'augmentation des besoins financiers pour juguler la crise qui en résulte. Estimés à un million d'USD en août 2003, ces besoins étaient de 100 millions d'USD une année plus tard, lorsque les premiers financements parvinrent.

Face à cette nécessité de fonds immédiatement disponibles et dans le cadre d'un processus de mise en place d'un système de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale, les pays membres de la CLCPRO ont décidé, en 2014, de créer un fonds d'urgence régional intitulé « Fonds régional de gestion du risque acridien » (FRGRA).

Objet du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)

Le FRGRA s'inscrit dans un système global de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin composé d'instruments financiers nationaux et internationaux. Il a pour objectif de mettre à disposition des unités nationales de lutte antiacridienne confrontées à une résurgence majeure ou à un début de recrudescence (situations acridiennes critiques), des ressources additionnelles pour financer l'augmentation du nombre d'équipes de prospection

Annexe 4

et de lutte y inclus la mobilisation de moyens aériens, des équipements et les pesticides afférents y compris les biopesticides.

Caractéristiques et gouvernance du FRGRA

Conditions d'éligibilité : toutes les unités nationales de lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO sont éligibles et doivent remplir les conditions suivantes :

- des efforts sont entrepris (au moins le budget de référence a été alloué) pour obtenir une augmentation du budget national ;
- l'alerte est confirmée par le Secrétariat de la Commission sur la base des informations reçues des pays et du Service d'Information sur le Criquet pèlerin de la FAO (DLIS - *Desert Locust Information Service*) ;
- un plan de gestion du risque acridien prévoyant différents scénarios et leurs coûts selon l'évolution de la situation acridienne est disponible.

Critères de déclenchement :

- une demande officielle de l'instance habilitée pour le compte de l'Unité nationale de lutte antiacridienne est adressée au Secrétaire exécutif de la CLCPRO ;
- la CLCPRO dépêche une mission d'experts pour évaluer la situation sur le terrain et identifier précisément les besoins en ressources supplémentaires ;
- le formulaire de demande est dûment complété à savoir (i) une description de la situation acridienne dans le pays et les scénarios probables de son évolution, (ii) un plan d'action avec le scénario le plus probable et (iii) le budget détaillé correspondant y inclus les financements de l'Etat et ceux à rechercher.

Montant total du FRGRA et modalités de financement :

- Le montant envisagé, en complément des financements des pays et de la CLCPRO pour faire face à une résurgence/début de recrudescence dans au moins les quatre pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et sur une durée maximale de six mois est estimé à six millions d'USD.
- Le Fonds peut être abondé par trois types de sources possibles :
 - 100 000 USD/an issus du fonds fiduciaire de la CLCPRO (depuis 2014) ;
 - contributions volontaires d'Etats membres ou non de la CLCPRO ;
 - contributions de partenaires techniques et financiers.

Modalités de gestion : la gestion technique et administrative est assurée par le Secrétaire exécutif de la CLCPRO avec l'appui des représentations de la FAO dans les pays concernés et la gestion financière par le Siège de la FAO.

Suivi et contrôle de l'utilisation des fonds : il est assuré par les délégués des Etats membres de la CLCPRO lors des réunions statutaires qui se réunissent en session ordinaire tous les deux ans ou en session extraordinaire si la situation acridienne l'exige et sur proposition du Secrétaire exécutif et convocation par le Président de la CLCPRO. Les partenaires techniques et financiers potentiels du FRGRA seront conviés à participer à ces sessions. Une évaluation finale de l'utilisation du fonds sera conduite par une mission indépendante.

Annexe 5. Caractéristiques du FRGRA validée par les experts

1. Objet

Le fonds régional de gestion du risque acridien a pour objectif de mettre à la disposition des UNLAs, confrontées à une résurgence majeure ou à un début de recrudescence (situations acridiennes critiques), des ressources additionnelles pour financer l'augmentation du nombre d'équipes de prospection et de lutte y inclus la mobilisation de moyens aériens, des équipements et les pesticides afférents y compris les biopesticides ainsi que la constitution d'un stock minimal de pesticides au niveau d'un pays de la ligne de front.

2. Conditions d'éligibilité

Les experts se sont accordés sur les conditions d'éligibilités des activités des UNLAs au fonds régional de gestion du risque acridien en périodes acridiennes de résurgence majeure et de début de recrudescence.

Toutes les UNLA des pays membres de la Commission sont éligibles et doivent remplir les conditions suivantes :

- des efforts sont entrepris (au moins le budget de référence a été alloué) pour obtenir une augmentation du budget national ;
- l'alerte est confirmée par le Secrétariat de la Commission sur la base des informations reçues des pays et du Service d'Information sur le Criquet pèlerin de la FAO (DLIS -*Desert Locust Information Service*) ;
- existence d'un plan de gestion du risque acridien prévoyant des scénarios de coûts selon l'évolution de la situation acridienne et en particulier selon les surfaces à traiter.

En ce qui concerne les dépenses, sont éligibles celles visant à augmenter la capacité de réponse d'une UNLA à l'aggravation de la situation sur le terrain, qu'il s'agisse de frais de fonctionnement ou d'acquisition d'équipements. Ces dépenses peuvent donc couvrir les coûts relatifs à l'augmentation des équipes de prospection et de traitement, les équipements, les coûts d'opérations aériennes ou encore l'acquisition ou la triangulation de pesticides.

3. Critères de déclenchement

Pour qu'une UNLA bénéficie du financement du fonds régional de gestion du risque acridien, si les conditions d'éligibilités sont remplies, les experts s'accordent sur les critères de déclenchement suivants :

- Une demande officielle du Chef de l'UNLA ou autre instance habilitée est adressée au Secrétaire exécutif de la Commission.
- La Commission envoie une mission d'experts issue de ses pays membres pour évaluer la situation sur le terrain et identifier précisément les besoins en ressources supplémentaires.
- Dans le formulaire harmonisé de demande, dûment complété, il est notamment précisé :
 - la situation acridienne sur le terrain ;
 - les scénarios probables d'évolution de la situation ;
 - l'objet du financement avec les types de dépenses à couvrir, le budget détaillé de la demande et la durée du financement ;

Annexe 5

- la justification du financement c'est-à-dire les résultats attendus et les indicateurs correspondants, les raisons détaillées pour lesquelles le budget de l'Etat ne peut couvrir les coûts pour lesquels le financement est demandé, et les efforts entrepris par l'UNLA pour obtenir une augmentation de son budget ;
- le descriptif technique de la ou des activité(s) envisagée(s).

Les experts se sont accordés sur la nécessité d'établir un formulaire harmonisé de demande (cf. feuille de route).

4. Montant

Les experts ont convenu qu'un calcul précis des coûts à financer est à réaliser selon le scénario le plus probable pour déterminer le montant du Fonds régional de gestion du risque acridien (cf. feuille de route).

5. Modalités de financement

Le fonds serait financé par trois sources de financement :

- le fonds fiduciaire de la Commission à partir duquel les experts propose d'y allouer un montant annuel de 100 000 USD (cf. feuille de route) ;
- des contributions volontaires d'Etat membres ou non de la Commission au titre de la solidarité régionale et de la coopération sud-sud et pour lesquels un plaidoyer doit être entrepris sur la base d'une note conceptuelle à préparer (cf. feuille de route) ;
- des contributions de partenaires techniques et financiers et pour lesquels un plaidoyer doit être entrepris sur la base d'une note conceptuelle à préparer (cf. feuille de route).

6. Gestion

Comme recommandé lors de la réunion de mars 2014, les experts recommandent que ce fonds soit établi au niveau régional et soit géré par le Secrétaire exécutif de la Commission (cf. feuille de route).

Par ailleurs, les experts proposent que la procédure d'instruction et de validation d'une demande d'une UNLA soit conduite par le Secrétaire exécutif avec le Président de la Commission selon les critères préétablis.

Enfin, les experts estiment nécessaire de s'appuyer sur un système de passation de marché simplifié (cf. feuille de route).

7. Suivi et contrôle

Les pays bénéficiaires, quant à eux, soumettront au Secrétariat et au moins un mois avant la tenue de la prochaine Session, un rapport technique et financier selon un format harmonisé qui est à préparer (cf. feuille de route). Les rapports techniques et financiers relatifs à l'utilisation de cet instrument financier seront présentés par le Secrétariat lors des sessions de la Commission. Les partenaires techniques et financiers potentiels du FRGRA seront conviés à participer à ces sessions. Une évaluation finale de l'utilisation du fonds sera conduite par une mission indépendante.

Annexe 6

Annexe 6. Détail de calcul du montant du FRGRA (pour faire face à une résurgence majeure/début de recrudescence en Région occidentale)

Unité monétaire utilisée : USD

Scénario FRGRA : 350 000 ha à traiter sur une période de 3 mois						
Désignation des moyens	Unité utilisée (Equipe, L, Nombre, Forfait...)	Nb d'unités nécessaires (A)	Remarques	Nombre de mois/heures	Coût unitaire	Coût total (financement à rechercher)
1. Dispositif terrestre				Mois	Par mois/équipe	1 880 400
Prospection	Equipe	53	MAU (25) + MLI (10) + NER (10) + CHD (8)	3	5 000	795 000
Traitement	Equipe	50	MAU (20) + MLI (20) + NER (5) + CHD (5)	3	6 000	900 000
Equipes d'appui (Maintenance, Ravitaillement, Suivi environnemental, Coordination)	Equipe	21	20% du nombre d'équipes de prospection et de traitement	3	3 000	185 400
...						
2. Dispositif aérien				Heures	Par équipe/heure	800 000
Prospection/lutte (hélicoptère)	Equipe	1		100	3 000	300 000
Traitement (moyen porteur)	Equipe	2		100	2 500	500 000
...						
3. Pesticides						1 750 000
Pesticides	Litres	350 000	MAU (150 000 L) + MLI (70 000 L) + NER (80 000 L) + CHD (50 000 L)		5	1 750 000
...						
4. Equipements (20% de 1 + 2 +3)						886 080
5. Services (10% de 1 + 2 + 3 +4)						531 648
					TOTAL	5 848 128

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CERF	<i>Central Emergency Response Fund</i> / Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNLA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Anti-Acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (Bamako, Mali)
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES-RO	EMPRES en Région occidentale
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
FRGRA	Fonds régional de gestion du risque acridien
INPV	Institut National de la Protection des Végétaux (Alger, Algérie)
SFERA	<i>Special Fund for Emergency and Rehabilitation Activities</i> / Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation
TCP	<i>Technical Cooperation Programme</i> / Programme de coopération technique (FAO)
UNLA	Unité Nationale de Lutte Antiacridienne
USD	<i>United States dollar</i> – Dollar des Etats-Unis